

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 75 Initiation aux arts et à la culture			
Code	PEPS3B75PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Lilian BREYNE (lilian.breyne@helha.be) <u>HELHa Gosselies</u> Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) Kim LARSILLE (kim.larsille@helha.be) Caroline SOLEME (caroline.soleme@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Marie GOBERT (marie.gobert@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**

5.1 Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEPS3B75PSA Initiation aux arts et à la culture 30 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS3B75PSA Initiation aux arts et à la culture 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Initiation aux arts et à la culture			
Code	6_PEPS3B75PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Lilian BREYNE (lilian.breyne@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à sensibiliser à la diversité et à la richesse du phénomène artistique dans le temps et dans l'espace. Initiation aux arts et à la culture est un cours de 30h d'ouverture vers le monde culturel. Les étudiants y sont invités à participer activement à l'élaboration d'un travail multidimensionnel qui fait des ponts entre leur pratique d'enseignant, leurs disciplines éventuellement et les arts/la culture.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de :

- S'ouvrir au monde artistique/culturel et s'approprier son langage ;
- Communiquer ses émotions, son vécu ;
- Structurer sa pensée au départ de la rencontre avec une œuvre d'art et du questionnement qu'elle suscite ;
- Analyser une œuvre et percevoir les intentions de son auteur à partir d'une grille ;
- Tisser des liens entre les différentes approches proposées au cours et en tirer une réflexion par rapport à la future pratique du métier d'enseignant.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours sera organisé autour de thématiques : L'importance de la culture dans notre société, Le statut d'œuvre d'art, Analyse esthétique d'une œuvre d'art, L'art est un langage, L'évolution de la pensée artistique à travers le temps, Mouvements et pratiques du XXème siècle à nos jours.

Démarches d'apprentissage

Les cours seront présentés à partir d'un support numérique. Des échanges, ateliers, recherches, visites, réflexions accompagneront la théorie du cours à travers ses différentes thématiques.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des séances de questions-réponses sont organisées à plusieurs reprises. Des exercices d'analyse sont travaillés sur le modèle de l'évaluation formative.

Sources et références

Les étudiants ont accès à toutes les références et reproductions des documents visuels abordés au cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Fichiers images numériques des supports visuels du cours.
- Les étudiants consigneront travaux, photos et prises de notes dans un seul et même cahier.
- Syllabus (en complément de la prise de notes).
- Connected (consignes des travaux et compléments d'informations)

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travail réflexif et analyse d'une œuvre au choix à mettre en relation avec le métier d'enseignant.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	100			Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La participation aux différentes séquences d'apprentissage ainsi qu'aux visites est une condition pour l'acquisition de cette UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).